



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Signature de l'ALEC **De nouvelles opportunités de croissance pour les entreprises du Québec**

Le 7 avril 2017 – « Cet accord moderne stimulera le commerce interprovincial et favorisera l'accès des entreprises du Québec à un plus vaste marché, notamment celui des marchés publics et ce, partout au pays », ont déclaré Stéphane Forget, président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), et la Chambre de commerce région de Mégantic (CCRMEG) à la suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) entre les provinces. La FCCQ et la CCRMEG saluent le travail des négociateurs du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec qui ont œuvré à la conclusion de cet accord.

En levant une série de barrières qui limitaient toujours le commerce interprovincial, notent la FCCQ et la CCRMEG, le nouvel accord crée un réel marché commun canadien qui générera des opportunités pour les entreprises en leur permettant d'accéder aux marchés publics des autres juridictions provinciales et à de nouveaux secteurs porteurs, comme l'énergie. Elles rappellent que plus de 46 % du PIB du Québec repose sur l'exportation, dont une part considérable vers les autres provinces.

La FCCQ et la CCRMEG qui soutiennent et promeuvent les ententes de libre-échange, se réjouissent que la structure de l'ALEC fasse en sorte que tous les secteurs de l'économie, dont les secteurs émergents, soient assujettis automatiquement aux règles de libéralisation. De plus, elles reconnaissent que les entreprises tireront un grand bénéfice du fait d'une identification claire et transparente des exceptions, qui rendra le marché plus prévisible.

« Le libre-échange étant incontournable pour la croissance de nos entreprises, cet accord, comme celui avec l'Europe, leur permettra de bénéficier d'un extraordinaire marché favorisant la création de richesse, qui profitera à l'ensemble de la société. Le Québec possède la robustesse, le savoir-faire, l'expertise et l'ambition qui lui permettra de tirer pleinement profit de cette conjoncture », a conclu Stéphane Forget.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Renseignements :

Marie-Odile Pinet

Conseillère aux communications

Fédération des chambres de commerce du Québec

514-844-9571, poste 3227

Cell. : 514 577-9426